



FONT SENADE

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL



02 / AVIS AUX FONSOIS(ES)

03 / ÉDITO

04 / INFOS & ANNONCES

09 / ENVIRONNEMENT

10 / ACTUALITÉS

16 / VIE ÉCONOMIQUE

18 / ASSOS, SPORT, CULTURE

24 / EN BREF

26 / ÉTAT CIVIL, DIVERS

27 / FONS PRATIQUE

28 / AGENDA



PRAY FOR UKRAINE



VOUS VOULEZ FAIRE UN DON ?

Depuis le jeudi 17 mars,
la Commune de Fons peut vous accueillir au :

**Petit Foyer
1, Rue Louis Garimond**

Uniquement le jeudi
Matin de 09h00 à 12h00
Après-midi de 16h00 à 18h30

NATURE DES DONS QUE VOUS POUVEZ FAIRE

LOGISTIQUE

lits de camps, sacs de couchage, couvertures de survie, matériel électrique (projecteurs, lumières, générateurs, rallonges etc.)

HYGIÈNE

hygiène et savons corps, dentifrices, brosses à dents, couches et lait maternisé, médicaments (non périmés), rasoirs, mousse à raser, serviettes hygiéniques ...

SECOURS

gants à usage unique, masques chirurgicaux, matériel de suture, pansements, blouses médicales, solutions antiseptiques, bandages élastiques, garrots, matériel médical (respirateur, défibrillateur, moniteur etc.)

ALIMENTAIRE

denrées alimentaires en boîtes de conserves en fer uniquement

PAS DE VÊTEMENTS

LE MOT DU MAIRE



A la minute où j'écris cet édito deux évènements importants se déroulent dans notre société, le premier est la guerre menée par les russes en Ukraine et le second concerne la COVID et les masques qui tombent !!!

Premièrement, Je condamne avec la plus grande fermeté l'invasion menée par Vladimir Poutine contre l'Ukraine.

Cette attaque contre un pays souverain dans le mépris le plus total du droit international et de la Charte des Nations Unies, est une violation de l'Etat de droit et de la liberté des peuples inédite depuis la Seconde guerre mondiale sur le territoire européen.

Elle touche l'Europe dans son entier et les fondements mêmes de nos démocraties.

Parce que le moment que nous traversons est historique et grave, nous devons y répondre par la solidarité et la fraternité, en restant fidèles à nos valeurs universelles.

Je tiens à exprimer ma solidarité, et mon soutien au peuple ukrainien.

Notre commune se devait d'agir.

Avant d'organiser quoi que ce soit, nous devons nous assurer que l'acheminement soit bien assuré. Ayant des points de livraisons précis, grâce au Département, la Région et l'Etat, nous pouvons agir concrètement sur 3 actions : la collecte de dons, l'hébergement et préparer les réponses aux questions administratives.

Pour la collecte de dons, elle se déroule tous les jeudis au petit foyer, pour l'hébergement un lien vous est communiqué. Nous sommes déjà prévenus que les vêtements sont exclus et que pour l'alimentaire, seules les boîtes de conserves en fer sont acceptées.

Vos dons seront acheminés jusqu'à Narbonne et ensuite iront en Ukraine.

Nous serons aux côtés du peuple Ukrainien.

Deuxièmement, les masques tombent. Quelle excellente nouvelle !!!

Nos visages vont pouvoir se sourire à nouveau.

Le lien social peut reprendre sa place et les associations leurs activités. Tout le monde pourra participer à tout, sans contrainte.

Nous allons tous pouvoir agir, réagir, respirer « normalement » si j'ose m'exprimer ainsi. Nous allons enfin organiser nos manifestations sans penser aux passes-sanitaires, ni qui va les contrôler et sans jauge.

J'ai une pensée toute particulière pour nos enfants qui ont respecté les consignes à l'école, dans leurs classes, dans la cour. Ces mesures liées à la COVID ont un impact profond sur leur santé et leur bien-être et, pour certains, cet impact se fera sentir pendant longtemps. J'ai une pensée également pour les bébés qui vont pouvoir découvrir le sourire de leur entourage. Enfin la vie !!!

Le port du masque reste obligatoire dans les transports et les établissements de santé et de soins.

Restons tout de même vigilant, respectons les gestes barrières quand il y a beaucoup de monde. La COVID circule toujours.

A très bientôt !!!

Maryse Giannaccini
Maire de Fons

INSCRIPTION ÉCOLE MATERNELLE

Depuis le 1er mars 2022, vous pouvez inscrire votre enfant né en 2019 à l'école maternelle.

Un certain nombre de documents vous seront demandés :

- ♦ La photocopie du livret de famille
- ♦ La photocopie du carnet de santé
- ♦ Un justificatif de domicile

Ces documents devront être apportés à la mairie qui vous remettra une attestation d'inscription et une fiche de renseignement.

Ces documents dûment remplis seront à retourner à l'école maternelle le plus rapidement possible :

- ♦ en les déposant directement dans la boîte aux lettres de l'école,
- ♦ par mail à l'adresse suivante : ce.0301764e@ac-montpellier.fr

Attention : tout dossier incomplet ne pourra être traité.
Merci de bien renseigner votre adresse mail.

Une journée de visite de l'école sera programmée avant la fin de l'année scolaire si la situation sanitaire le permet.



MAISON D'ASSISTANTE MATERNELLE "MAM'EN DOUCEUR"



La Mam'en douceur est une maison d'assistante maternelle ouverte depuis août 2017. Elle est implantée au cœur de notre village au 45 A rue Georges Brassens. Elle est l'association de trois assistantes maternelles Angélique, Johanna et Laetitia qui forment une équipe soudée avec un objectif commun : le bien être des touts petits. Toutes trois agréées par le Conseil départemental du Gard, elles disposent de diplômes et d'une large expérience de plus de 8 ans dans le domaine de la petite enfance. Elles mettent un point d'honneur à établir un lien de confiance avec les parents et leurs enfants. Le lien famille doit être soigneusement préservé pour un accueil de qualité. Le bien être de tous en dépend.



Pour accueillir les bébés, Angélique, Johanna et Laetitia disposent d'une maison de plain pied avec un jardin semi ombragé, une terrasse d'environ 40M2, une salle de motricité, deux espaces de jeu extérieurs, un jardin et un espace extérieur ombragé pour l'été. Elles possèdent aussi, entre autres, une poussette 4 places et une corde de balade. Chaque espace de jeu est sécurisé et adapté à l'âge et aux capacités de chaque enfant.



Au fil des années, les assistantes maternelles se sont formées et peuvent justifier de connaissances précieuses mises au service des bébés. Des compétences sur l'interprétation et l'accompagnement des émotions de l'enfant, sur les pratiques professionnelles adaptées mais aussi sur le langage signé.

La Mam'en douceur pratique le langage signé pour tous les enfants. Par le biais de comptine et d'activité, elles développent chez les touts petits l'utilisation des signes pour s'exprimer lorsque le langage oral n'est pas encore acquis. Cette technique permet d'accueillir les enfants en situation de surdité mais aussi de permettre à tous d'exprimer son désir et ses émotions en se faisant comprendre.



Angélique, Johanna et Laetitia utilisent au quotidien plusieurs techniques d'éveil (snoezelen, montessori, musique, nature...) pour que par la diversité soit rassasié tous les petits fêrus de découverte.

Chaque enfant possède son propre rythme. Les "nounous" proposent donc un accueil individualisé. Parce que le respect du rythme de chacun reste la clé du bien être commun. Les accueils se font les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 18h00. Le mercredi est un jour de pause et de repos pour tous.

Les inscriptions se font par mail à l'adresse suivante : mamendouceur30@gmail.com
04 66 59 22 25 / 06 17 56 02 36 - **facebook** @Mam'en douceur Fons

LE RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES



« Vous avez entre 16 et 25 ans ? Vous souhaitez **gagner en confiance** ou encore **être accompagné(e)s** pour vous aider à construire votre projet professionnel, suivre une formation qualifiante, être aidé dans votre recherche d'emploi ou alternance ?

Alors venez rencontrer **Joël PIERRE**, Conseiller en Insertion Professionnelle **tous les mercredis de 8h30 à 16h15** dans les locaux du :
Syndicat Mixte Leins Gardonnenque
4, rue Diderot - 30190 Saint Génies de Malgoires

L'objectif est d'assurer un rôle de conseil et d'accompagnement dans le cadre du **Parcours d'Accompagnement Contractualisé pour l'accès à l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)** et plus largement dans le cadre du **Contrat Engagement jeunes (CEJ)**.

Ces dispositifs peuvent vous apporter un soutien financier mensuel pouvant aller jusqu'à **500 € / mois** pour la mise en œuvre de vos démarches d'insertion professionnelle.

La Mission Locale Jeunes intervient également sur le champ de l'accompagnement social, santé et logement en vous proposant une offre de service adaptée.

N'hésitez plus ! Contactez le **Syndicat Mixte Leins Gardonnenque** au **04 66 63 00 80** pour prendre RDV.

Pour joindre la Mission Locale Jeunes de Nîmes Métropole (Siège)
04 66 76 38 00 / Mail : accueil@mlinimes.com

TANGO ! RÉSEAU : PLAN DE MOBILITÉ 2030



Le 18 janvier, s'est tenu dans l'hémicycle de Nîmes Métropole la 1ère réunion de consultation intercommunale afin de réfléchir sur l'avenir de la mobilité du territoire pour les 8 années à venir.

Les maires et délégués aux transports des 39 communes de Nîmes Métropole étaient ainsi conviés à cette consultation.

Après une présentation générale, les représentants des communes se sont retrouvés par zone géographique pour un atelier de travail.

Concernant notre territoire et plus précisément notre commune, quelques propositions ont été évoquées. Nous souhaitons apporter des solutions à court et moyen terme, principalement sur 2 axes de mobilités : Nîmes et La Calmette.

Concernant Nîmes :

Notre commune a la chance de disposer d'une gare, qui relie les deux principales villes du département, Nîmes et Alès. Nous souhaitons :

- ◆ Renforcer l'offre ferroviaire de notre gare.
- ◆ Développer le covoiturage.
- ◆ Améliorer l'offre des bus en complément du ferroviaire,

Concernant La Calmette :

Une offre « transversale » de transport en commun par navettes est à l'étude pour desservir la Calmette. Soit pour rejoindre certains commerces ou services, soit pour éventuellement récupérer certaines lignes de bus avec des cadences plus régulières vers Nîmes.

Enfin, et plus généralement, les déplacements « doux » doivent être privilégiés à l'avenir. Avec une volonté d'investissement des communes dans ce domaine.

Bien conscients des enjeux environnementaux et économiques, nous souhaitons mettre en place une offre de transport cohérente et adaptée à notre territoire.

TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS



REBOUCHAGE DE TROUS

Durant leur intervention cette semaine les agents du syndicat ont procédé à la remise en état d'une partie de la contre allée Marcellin Albert ainsi que qu'au rebouchage de trous dans la voirie de différentes rues.

Au dessus de l'EPADH le chemin qui monte de la rue des Jasses vers les bergeries a aussi été remis au propre sur une partie.

RÉSEAUX HUMIDES

Nîmes métropole étudie la mise en œuvre d'une conduite d'eau potable entre Fons et St Mamert. Cette conduite partirait à proximité de la cave de Fons, passerait par la rue du 19 mars 1962 pour rejoindre St Mamert par le chemin existant. Des relevés sont en cours, ainsi qu'un relevé précis de la conduite de Gaz qui longe ce chemin. D'autre part, des travaux sur le réseau des eaux usées sont en étude pour rendre étanche les regards ancien qui ne le sont pas et qui envoient des eaux parasites vers la station d'épuration de GAJAN elle aussi en phase d'étude pour son remplacement à horizon 2024/2025.

SÉCURITÉ

Un dossier de subvention « amende de Police » a été envoyé au département pour la sécurisation de l'avenue Marcellin Albert au niveau du N° 485 pour la réalisation d'un passage piéton permettant d'accéder à la contre allée Ce dossier a été réalisé par notre DGS suite aux éléments fournis par la société CAP-INGE et le devis réalisé par LAUTIER, la seconde entreprise sollicitée n'ayant pas souhaité répondre. Sur cette même avenue à proximité des BUS qui desservent la cave une signalétique « ludique » a été intégrée au projet.

LOTISSEMENT LA MAZADE RUE DU PRIEUR

Le lotisseur a engagé les travaux fin 2021 pour matérialiser les 6 lots.

Le bassin de rétention obligatoire de 159m³ a été creusé. Il reste tous les travaux de réseaux et de voirie à mettre en œuvre par le lotisseur.

Dans ce cadre, la SAUR est intervenu courant février 2022 pour réaliser le raccordement du futur lotissement au réseau d'eaux usées dans la rue du prieur.

D'autre part, sous contrôle du SMEG la société CITEOS intervient en mars pour renforcer le réseau électrique, rénover l'éclairage public et enfouir l'ensemble de ces réseaux. Les anciens poteaux seront déposés dès que l'ensemble des câbles auront été déposés par les différents intervenants (ENEDIS, ORANGE, SFR)



RUE DU FOUR

Une signalétique de stationnement interdit a été mise en place rue du Four (croisement rue du Four/rue Mistral). En effet il y a souvent des véhicules qui stationnent à cet endroit et gênent les habitants de la rue qu'ils soient à vélo, poussette ou à pied.

TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS



ABATTAGE D'UN PLATANÉ PLACE ALPHONSE DAUDET

Suite à l'élagage des platanes place du 11 novembre et Alphonse Daudet la société Arbovertige est intervenue le 23 février 2022 pour abattre le platane atteint de maladie et qui à termes pourrait tomber.

Le stationnement était interdit sur la place afin d'éviter toute détérioration potentielle conséquence d'éclat de bois voire de chute de branches.

Merci aux propriétaires qui ont respecté les arrêtés de stationnement ce jour là.

PROJET ESPACE MULTICULTUREL

Un point des compteurs d'eau qui alimentent l'école, la médiathèque et le hangar a été réalisé afin de préparer le futur chantier de l'espace multiculturel à proximité de la médiathèque.

Ceux-ci ont été installés dans un regard commun en bordure de la voirie. Ouf !, cela évitera des travaux de déplacement de ces compteurs pour les futurs travaux prévus dans cette zone. Le maître d'œuvre devra prévoir néanmoins quelques aménagements pendant la durée des travaux pour assurer la distribution de l'eau dans ces 3 locaux.

COFFRET ÉLECTRIQUE « EXPLOSE » À PROXIMITÉ DES CONTAINERS À VERRES RUE DU 19 MARS

Un conducteur indélicat, ou myope peut être, a renversé le coffret électrique situé à proximité des containers à verre rue du 19 mars.

ENEDIS l'a mis en « sécurité » de façon provisoire suite à un appel de la mairie.

PROPRETÉ MISE EN PLACE DE NOUVELLES POUBELLES DANS LE VILLAGE

C'était un souhait de notre équipe, la commission environnement l'a fait. Des poubelles ont été installées dans plusieurs endroits stratégiques de notre village, ainsi qu'un distributeur de sacs pour toutou.

En espérant que ces réalisations au service de nos concitoyens permettront à notre village de rester propre.



SÉCURITÉ SUITE AUX TRAVAUX RUE DU MOULINAS

Le passage piéton et le tracé de l'arrêt de bus a enfin été remis en état. Pour mémoire, les travaux étaient terminés depuis 3 mois et il a fallu beaucoup de persévérance pour enfin finaliser ces peintures qui avaient été largement effacées lors des travaux.

TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS

REMISE EN EAU DU LOCAL COMMUNAL AU STADE

Suite aux travaux cet été sur les conduites rue de la Garenne, le local communal du stade s'est retrouvé sans eau.

Les plans des entreprises n'étant apparemment pas très à jour, il était difficile de retrouver le compteur d'eau de ce local. Grâce à la connaissance des agents communaux, le syndicat de la voirie lors de sa dernière intervention a retrouvé le tuyau d'eau en bordure du terrain. Eau de Nîmes Métropole est ensuite intervenue pour réaliser un nouveau branchement et l'eau coule maintenant à flots.

Les agents ont quand même dû intervenir côté stade pour remettre en place un robinet d'arrêt ainsi qu'un raccord à l'endroit où le tuyau avait été coupé. Il est aussi important d'informer les enfants que ce robinet n'est pas un jouet, car 2 jours après la remise en eau ce dernier a été arraché mais heureusement remis en place rapidement par nos agents.



RÉFECTION RUE HAUTE

Suite aux travaux de réfection des regards d'eaux usées rue haute, la société SCAM a remis en état l'enrobé, et repris la bande spécifique en milieu de rue afin que le rendu final soit le plus proche possible de l'état initial de la rue.



RÉFECTION VOIRIE RUE DE LA CONDAMINE

Suite à la fuite rue de la Condamine, la rue a été remise en état, et si cela vous choque, passez par cette rue à l'occasion et vous verrez la différence. Les bordures ont été remises et les bordures cassées remplacées.

RÉFECTION COURS ÉCOLE

Le syndicat de la voirie est intervenu en urgence au mois de janvier 2022, à la demande de la commune pour reboucher des trous qui s'étaient formés dans la cours de l'école. Le syndicat a procédé au sciage de l'enrobé existant à a renforcé le terrain par pose de tout venant bien tassé et à posé un enrobé à froid tassé ensuite par un leur compacteur à rouleau.



RD907 VERS LA CAVE

Fin novembre 2021 suite aux travaux sur le réseau d'eaux usées NIMES métropole a interpellé la SAUR afin de remettre à niveau le regard situé à proximité de la cave qui était environ à 10cm en dessous le niveau de la route et qui présentait un danger pour les automobilistes et cyclomoteuristes.

Fin janvier 2022, après différents échanges entre la mairie, Nîmes Métropole, et le département du Gard, la SAUR est intervenue pour remettre à la cote ce regard.

D'autre part, l'avaloir situé sur la RD22 à proximité de la cave a été débouché en février 2022 par la société SOMES, suite à une demande de la commune auprès des services de Nîmes Métropole.

LES BEAUX JOURS ARRIVENT



Les perce neige ont disparus. Nous allons pouvoir retirer les protections hivernales et exposer nos plantes à l'extérieur



Pour celle-ci il est malheureusement trop tard, le gel a fait son œuvre.



Nous pouvons toutes fois nous émerveiller devant la résistance de certaines plantes à réapparaître à chaque printemps.



Particularité intéressante, l'Aéonium pourpre, voit ses feuilles s'assombrir lorsqu'il est exposé au soleil.

Celui-ci a passé l'hiver enfermé avec un peu de jour et dès ses premières sorties, il commence à changer de couleur



L'année dernière, mon lis des steppes n'a pas tenu sa promesse.

Certes c'est une plante très capricieuse mais il semblait bien partie.

J'observe son démarrage et croise les doigts pour sa réussite

JARDINS PARTAGÉS

La commune de FONS souhaite créer prochainement un jardin partagé sur le terrain situé au bas de la rue de la Garenne.

Les préparatifs pour l'aménagement de la zone des jardins partagés ont débuté depuis mars.

Il était indispensable de sécuriser le terrain en le clôturant ce qui est en cours de réalisation ; en grillageant le pourtour et en plaçant des portails. Cela pour éviter la divagation des animaux et pour la tranquillité des futurs jardiniers.

Afin de préparer ce projet, le syndicat de la voirie a remis au jour le puits existant dans cette parcelle et a procédé à la pose de buses pour rehausser le puits. Celui ci sera aménagé à terme et pourra donc servir pour l'arrosage. En ce début de printemps il affiche un bon niveau, espérons qu'il en sera ainsi encore longtemps.

Le terrain a aussi été retourné en partie en laissant des bandes d'accès. Le sol ayant subi de fort tassement il sera nécessaire de rapporter de la terre meuble et de l'engrais.

Les agents municipaux ont réalisé la pose d'un grillage ainsi que deux portails au niveau des accès au terrain. Reste maintenant à préparer le terrain et à finaliser ce projet.

Merci à tous ceux qui auront à cœur de faire vivre ce projet.

environnement@mairiedefons.fr



AU BONHEUR DES MOTS



Fonsoise depuis 2014, ce n'est que depuis quelques mois, et après un an de formation, que Marie-Geneviève de Zayas a lancé son activité de lectrice-correctrice indépendante.

À domicile, son travail est de relire et de corriger tous types de textes, notamment des ouvrages destinés à être publiés par des maisons d'édition. Actuellement, c'est avec bonheur qu'elle se consacre à la relecture de livres pour enfants : romans jeunesse et albums pour les tout-petits.

Il y a parfois aussi des publications plus arides, dans le domaine juridique ou administratif. Avec un solide bagage universitaire (Sciences Po Aix-en-Provence) et des compétences en italien et en anglais, elle reçoit également des missions de traduction ou de comparaison de textes. Enfin, il lui arrive de corriger des manuscrits pour des particuliers qui cherchent un éditeur.

Le calme de notre village est propice à la concentration nécessaire à une bonne relecture, car il faut traquer toutes les fautes et les coquilles, qui passent parfois inaperçues !

Marie-Geneviève s'entoure donc de silence et... de nombreux dictionnaires spécialisés.

Et après une séance intense de correction, il faut s'aérer l'esprit : les promenades autour de Fons, la couture et la musique sont autant de bulles d'oxygène qui lui permettent d'exercer ce métier atypique.

N'hésitez pas à la contacter : mgdezayas@protonmail.com

EXPO PHOTOS

FESTIVAL DE PHOTOS

4ème

I comme Imaginaire

02 au 31 mai 2022

Sur les murs de
FONS OUTRE GARDON

VERNISSAGE ET PARCOURS
commenté

Vendredi 13 Mai
à 18h00
suivi d'un apéro
rendez-vous à la mairie



Airelle.

JARDINAGE



MANUTENTION



MENAGE

PERMANENCE A LA MAIRIE DE FONTS
Depuis le vendredi 18 mars 2022 de 9H à 12H
Nathalie ALCOJOR 07.84.566.566



PETITS BRICOLAGES



AIDE ADMINISTRATIVE
SECRETARIAT

L' ASSOCIATION AIRELLE contribue à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés socio-professionnelles. Nous permettons à nos salariés de travailler pour des particuliers, associations, collectivités locales, entreprises.

L'accompagnatrice socio-professionnelle par son accompagnement, les formations proposées, permet aux salariés d'arriver vers un emploi pérenne pendant leur parcours qui dure 2 ans maximum.

Nos atouts :

- Airelle est l'employeur, processus simplifié
- Mis à disposition rapide et personnalisée
- Tarif horaire à partir de 20,35 €
- Une réponse proche de chez vous
- Démarche solidaire et locale
- Association conventionnée par l'état

50 % des prestations



« Service à la
Personne » sont
Déductibles des
Impôts. Pensez-y !

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022



AUX URNES CITOYENS

LE VOTE EST UN DROIT
NE LE NEGLIGEONS PAS
IL POURRAIT DISPARAITRE !!!!

**En cas d'empêchement
pensez à donner procuration à l'un de vos proches.**

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre.

Ainsi, si vous savez que vous ne pourrez voter personnellement le jour d'un prochain scrutin, vous pouvez désormais donner procuration à n'importe quel électeur de confiance. Cette personne, votre mandataire, devra cependant toujours se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place, selon vos consignes.

Si vous déménagez et changez de commune d'inscription sur les listes électorales, votre procuration demeurera par ailleurs valable.

Comment donner procuration ?

Vous pouvez donner procuration à tout moment et jusqu'à un an avant le scrutin de deux façons :

- ◆ En faisant une demande en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr. Vous devez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité. La transmission de votre procuration à votre commune vous sera confirmée par courriel quelques minutes après la vérification de votre identité.
- ◆ En faisant une demande via un formulaire Cerfa papier dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, un consulat. Vous pouvez soit télécharger et imprimer le formulaire CERFA n°14952*03 de demande de vote par procuration sur service-public.fr, soit obtenir et remplir un formulaire CERFA cartonné n° 12668*03 sur place. Vous devez vous munir d'un titre d'identité.

Votre procuration en 4 étapes



À noter :

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer du fait d'une maladie ou d'un handicap, un policier ou un gendarme peut recueillir votre demande de procuration à votre domicile. Formulez votre demande par écrit auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile. Il vous suffit désormais de joindre une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes dans l'impossibilité manifeste de comparaître.

A l'issue de cette élection, n'oubliez pas que nous devons voter pour une nouvelle assemblée nationale.

CONSULTATION CITOYENNE

MIEUX SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ

Depuis deux ans, la municipalité a débuté une réflexion sur l'axe partant de la gare et allant jusqu'à la maison de retraite. L'objectif est de revoir le plan de circulation sur cet axe.

3 points sont mis en avant :

- ◆ Le sens de circulation
- ◆ La mise en place de chemins doux
- ◆ La vitesse

Sur les propositions techniques qui seront présentés, chacun doit pouvoir donner son avis. Pour cela, il est important pour l'équipe municipale de pouvoir recueillir vos observations éventuelles.

Pour cela 5 réunions de quartier vont être proposées. Vous pouvez vous inscrire en fonction de votre quartier ou assister à la réunion dont la date vous convient le mieux. Les discussions auront pour point de départ le plan de circulation modifié proposé par le CEREG (bureau d'étude) Ces temps d'échange seront animés par les élus

Les réunions auront lieu au grand foyer. Tout le monde est le bienvenu pour une consultation constructive. Nous vous remercions pour votre participation précieuse.

Pour ceux qui ne seraient pas présents lors des réunions, vous avez toujours la possibilité de communiquer vos remarques, suggestions ou observations par mail :

urbanisme@mairiedefons.fr

CENTRE VILLAGE Vendredi 6 mai à 18h30 au petit foyer
Rue Béringuère
avenue de la Mazade
rue de la Condamine centre
rue du Chêne de la Victoire
place Alphonse Daudet
rue de l'Eglise
rue du Four
rue de Mandagout
rue des Métiers
Rue Mialhe
Rue Frédéric Mistral
rue des Tonneliers
chemin du Puits de la rue
avenue maréchal Foch
place du 11 novembre
place du 8 mai
avenue Antonin
impasse du Temple
rue de l'Enclos
Rue Haute

GARE Vendredi 20 Mai à 18h30 au petit foyer
rue du Cévenol
avenue de la Gare
avenue de la Gare Le clos des vignes
rue du Ventoux
impasse des Peupliers
Avenue Marcelin Albert

VILLAGE / JASSES Vendredi 3 juin à 18h30 au petit foyer
impasse des Arbousiers
impasse des Cades
impasse des Bergeries
rue des Clapas
rue des Jasses
rue Léopold Dumas
Rue Georges Brassens
Condamine (rue de la)
rue Brel Jacques
rue Edith Piaf
impasse de l'Or de Mailhan

CAVE / BARRAQUE Vendredi 10 juin à 18h30 maison des associations
avenue des Lens
route de Saint Bauzély
chemin du Malgoires
rue Kader Firoud
route du Pont de la Reine
Chemin des Carrières
Mas Berin
Mas de Brun
Mas de Verdihan

VENTADOUS / CABASSE Vendredi 17 juin à 18h30 au petit foyer
Impasse Sepe
Rue Saint Saturnin
Chemin de Saint-Mamert
rue du Prieur
rue de Cambis
rue du 19 mars
avenue de la Cabasse
chemin du Moulinas
avenue Général de Gaulle
rue de la Garenne

PROJET D'AMÉNAGEMENT : ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL

L'année 2021 s'est terminée par un conseil municipal durant lequel a été voté à l'unanimité le projet d'aménagement d'un espace intergénérationnel.

L'espace de jeu actuel avait fait l'objet de différents constats :

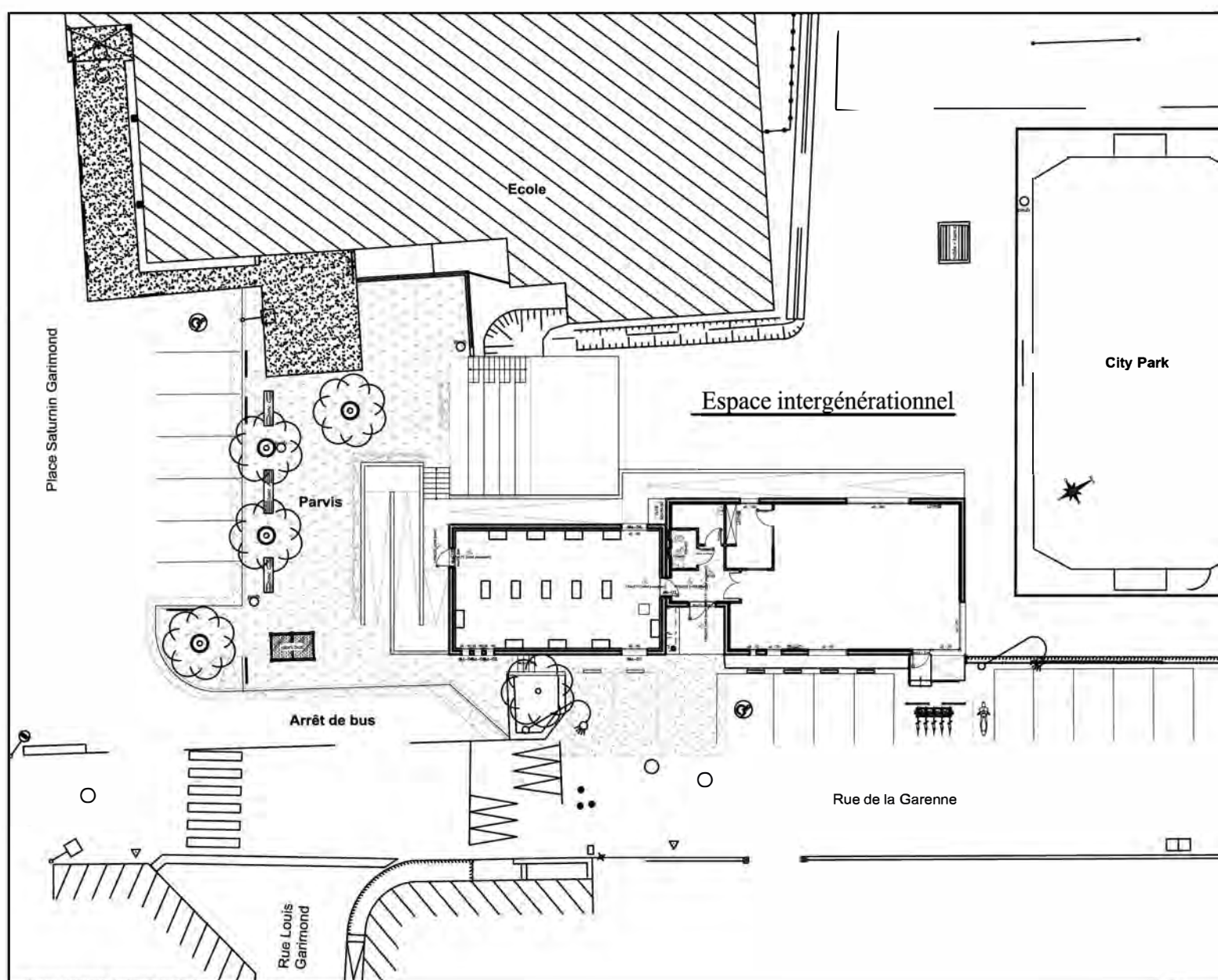
- ◆ Un espace de jeu vieillissant et peu sécurisé (portail régulièrement cassé)
- ◆ Peu d'ombre
- ◆ Pas assez de tables pour se poser
- ◆ Accès difficile aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite
- ◆ Peu d'éclairage
- ◆ Le local des associations vétuste, dégradé et peu fonctionnel

LE CMJ ACTEUR DE CE PROJET

Les jeunes élus du CMJ participent à ce projet, ils ont en charge l'élaboration de leur propre projet de A à Z dans le projet global.

En effet, ils doivent déterminer un budget pour choisir un jeu pour les enfants et veiller à son installation.

Une belle implication qui devrait faire parti de leurs premières réalisations en tant qu'élus.



Olivier RAMPON - Architecte D.P.L.G. F 30350 Lédignan

Edite le :

PROJET D'AMÉNAGEMENT : ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL

Ce projet est dit intergénérationnel puisqu'il devrait permettre aux jeunes, aux aînés, aux parents et aux enfants de se retrouver dans un espace agréable. Chaque génération pourra s'approprier cet espace et venir s'y détendre, faire du sport, participer ou organiser des manifestations...

Comme vous pouvez le voir sur le plan proposé par l'architecte M. RAMPON, l'espace va être complètement revu. Le parvis devant l'école sera modifié et des accès pour les personnes à mobilité réduite devraient permettre de se déplacer facilement dans les différents espaces. Les poussettes devraient voir également leurs déplacements facilités.

**COUT GLOBAL DU PROJET
401 828€**

**SUBVENTION
À HAUTEUR DE 80%**
*ÉTAT, RÉGION, DÉPARTEMENT,
FOND DE CONCOURS*

**20% RESTANT
À CHARGE DE LA COMMUNE**

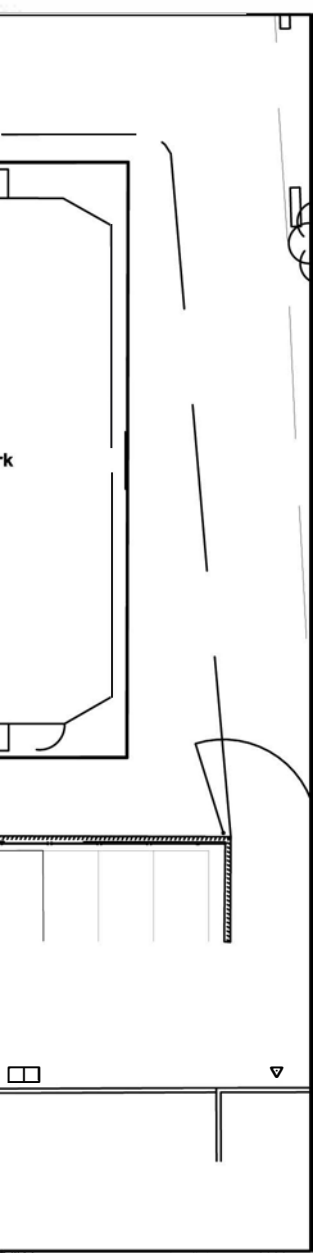
L'accès au bus sera sécurisé. Un parking à vélo devrait trouver sa place devant la médiathèque qui connaîtra une extension permettant d'accueillir le musée/salle d'exposition. Les enfants seront contents de savoir que les jeux actuels seront remplacés par des nouveaux éléments et qu'ils seront situés derrière la médiathèque où ils pourront jouer en toute sécurité.

Les containers à verre et à papier seront enterrés ce qui devrait éviter les débris au sol et permettre de gagner 2 places de parking.

Pour rendre plus agréable l'ensemble, il est prévu de le végétaliser. Tout ne pourra malheureusement pas être fait en une seule fois. La végétalisation de l'ensemble de cet espace se fera donc au fur et à mesure.

Le permis de construire ayant été accordé, les travaux devraient débuter au début du printemps et se terminer en fin d'année.

Les plans et croquis proposés sont un projet, tout n'est pas encore défini (emplacement des jeux ...)



Édité le : jeudi 17 mars 2022

MARCHÉ LOCAL

TOUTE L'ANNÉE



De 9h à 15h **à Fons**

Au cœur du village - Place du 11 novembre

1 an

Dimanche 1^{er} mai 2022

Le marché fête ses 1 an

Fruits et légumes
Produits de la mer
Vêtements
Charcuterie
Fromages
Pralines
Bijoux



Objets de décoration
Vin Bières artisanales

Musique

Spectacle

Food Truck

Parking possible près de la maternelle



Matinée organisée par l'équipe municipale

Sous réserve d'une météo clémente

VOTRE
MARCHÉ
EN TOUTE
SÉCURITÉ



Ne pas toucher
les marchandises :
votre commerçant est
ravi de vous servir !



Tousser / éternuer
dans votre coude
ou dans un mouchoir



Respecter une distance
minimale d'un mètre
entre deux personnes

JORDAN COUCHE - PHOTOGRAPHE



Jordan a 32 ans, il est né à Nîmes et vit à Fons depuis 2016. Son parcours n'est pas, on peut le dire, typique.

Vers l'âge de 20 ans il s'intéresse déjà à la photographie. Il n'a jamais pensé en faire son métier mais, maintenant, il le dit si bien, il ne ferait plus machine en arrière.

A la base conseiller clientèle dans un établissement bancaire durant 11 ans ; En 2019 il passe à mi-temps pour élargir son panel de possibilités dans le domaine de la photographie. Au bout de 2 ans il décide de tenter sa chance.

Il se lance enfin et crée son auto-entreprise.

Spécialisé dans le portrait studio, il peut également sublimer tous les événements importants dans une vie (grossesse, naissance, baptêmes, mariages et tous types de portraits familiaux...)

Ensuite, il croise le chemin d'Etienne CLOTIS récompensé par le FFPMI en 2019 du titre de Meilleur Portraitiste de France excellence et Major. Une belle rencontre, et c'est l'opportunité de devenir associé gérant du Studio photo Clotis à Montpellier... il a cru en lui et l'a convaincu de participer à son tour à ce concours national.

Son talent est alors révélé, Jordan est élu portraitiste de France à Grenoble en octobre 2021 (sur + de 3000 photographies et il fait partie des 189 élus).

De plus, avec les bonnes notes obtenues, Jordan devient European photographer 2022. Pourquoi s'arrêter en si bon chemin, Jordan prépare un nouveau concours celui l'European photographer qualified Affaire à suivre donc courant 2022.

Et comme un talent en cache toujours un autre son mari Aurélien est artisan fleuriste créateur et connaît également un vif succès avec son magasin à Nîmes et propose des compositions de qualité à ses clients. La photographie est un art, se perfectionner, faire ressortir à travers ses photos la sincérité, voilà ce que Jordan veut montrer ...une belle empreinte dans ce monde.

"Tu ne prends pas une photographie, tu la crées" Ansel Adams

Pour des photos inoubliables, figer des instants importants contactez-le

jordan.couche@gmail.com
0613505616
@jordan.cphotographie30/

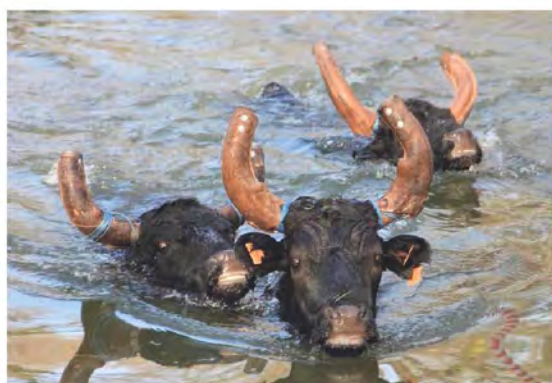


Portraitiste
DE
FRANCE

Jordan Couche



FFPMI FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE LA PHOTOGRAPHIE
ET DES MÉTIERS DE L'IMAGE



LE RETOUR DE LA GAZE DU COMITÉ DES FÊTES

Deux ans ! Deux ans que l'on attendait impatiemment de recréer cet événement devenu phare maintenant dans le secteur: la célèbre Gaze organisée par le Comité des fêtes de Fons chez nos amis de la Manade Leron.

Et quel plaisir ce fut de réentendre les rires des personnes venues en masse, partager à nouveau ce moment de convivialité, qui on le sait, leur avait également manqué !

Les notes de la Peña ont animé l'apéro du midi et ont résonné jusqu'à la tombée de la nuit.

Un retour qui a donc connu un fort succès avec un temps qui a été plutôt clément, une chance supplémentaire au vu des derniers jours de pluie qui ont précédé cette journée du 19 mars.

Une pluie qui a rendu la traversée de la Gaze périlleuse mais le public a su reconnaître la maîtrise et l'habileté des gardians qui n'ont pas eu peur de se mouiller !

Le Comité des fêtes remercie l'ensemble des personnes ayant participé à l'animation de cette journée : Tristan pour l'animation musicale, ainsi que la Peña l'Occitane, notre célèbre Mahmed qui a assuré cette année la restauration, accompagné pour la première fois d'un stand sucré, les délicieux churros de Christophe Nesensohn, fonsois, les différentes manades pour l'animation taurine, et Julien Leron pour l'accueil.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble des membres du Comité des fêtes qui ont assuré avec brio l'organisation de cet événement et qui ont pris de leur temps pour vous offrir cette superbe journée.

Nous vous donnons à présent rendez-vous le dernier week-end d'août pour la fête votive qui fêtera cette année (avec deux ans de retard suite à la situation sanitaire!) ses 20 ans ! L'ensemble du comité vous réserve de belles surprises pour l'occasion.

Soyez au rendez-vous !

Jérémy Giannaccini
Président du Comité des fêtes.





FONSTRAILS DEVIENT UNE ASSOCIATION !

Un soir de septembre 2017, un petit groupe, formé de quelques femmes et hommes, s'était réunis autour d'une idée un peu folle... "Et pourquoi ne pas créer une course pédestre officielle à Fons ...?" Huit mois plus tard, l'histoire était lancée !

Sous l'égide de la mairie, l'équipe de FONSTRAILS va organiser la première année, pas moins de 5 courses sur deux journées (une course enfants, deux courses adultes 7km et 14km, une marche nordique ainsi qu'un DUO nocturne). Tout n'était pas parfait bien-sûr, mais la motivation de cette équipe a offrir un bel événement pour ses participants, fût plébiscitée par un grand nombre de coureurs.

Aujourd'hui, le DUO nocturne des Leins est une course qui compte dans le calendrier officiel des trails Gardois. La course enfants est attendue avec impatience par les jeunes Fonsois et leurs parents, mais aussi par leurs camarades des villages voisins. Aussi, dans le but d'en faire un événement toujours plus remarquable, l'ensemble des organisateurs ont décidé de créer une association.

Nous sommes donc heureux de vous annoncer la création officielle, le 1 Mars 2022, de l'association FONSTRAILS !

- ◆ M. LAJUGIE Bruno, président
- ◆ M. BRIANT Frédéric, trésorier
- ◆ M. PERRIN Nicolas, secrétaire



Amis Fonsoises et Fonsois, cet événement festif et populaire ne pourrait avoir lieu sans la participation active de ses nombreux bénévoles, qui œuvrent à la sécurité mais aussi à la convivialité de cette belle et grande soirée sportive. Je tiens d'ailleurs à cette occasion, au nom de toute l'équipe FONSTRAILS à les remercier chaleureusement pour leur dévouement et leur fidélité. Si vous aussi vous voulez participer à cette belle aventure, n'hésitez pas à nous contacter



VENDREDI 10 JUN 2022
DATE OFFICIELLE DE NOTRE PROCHAIN ÉVÉNEMENT

Les inscriptions en ligne arrivent bientôt sur
<https://run-evasionchrono.com>

L'ouverture aux adhérents sera bientôt effective, beaucoup d'activités à venir aussi tout au long de l'année

ne ratez aucune info en vous tenant informés sur le site
<https://fonstrails.fr/>.

ORGANISATION@FONSTRAILS.FR



TEMPS LECTURE MÉDIATHÈQUE

IL ÉTAIT UNE FOIS ...

Depuis le 2 février à la médiathèque de Fons, Pauline, la responsable des lieux, propose à vos enfants un moment de lecture de contes et histoires à faire rêver les futurs petits lecteurs.

Cet instant de lecture s'articule en deux temps selon l'âge des participants :

- De 9h15 à 10h15 pour les 0 à 3/4 ans
- De 10h30 à 11h30 pour les 4 ans et plus.

Dès sa mise en place, cette animation a rencontré un vif succès, preuve que le temps des contes lus à haute voix n'est pas révolu et que ces histoires sont toujours très appréciées par nos jeunes enfants.



Il est nécessaire de s'inscrire à l'avance afin de participer à cette heure de lecture et d'être accompagné d'un adulte.

L'inscription peut se faire directement à la médiathèque aux heures d'ouverture, par téléphone ou par mail : mediathequedefons@orange.fr

Nous profitons de ces quelques lignes afin de lancer un appel aux lecteurs bénévoles qui seraient disposés à offrir un peu de leur temps à notre jeune public qui apprécierait certainement la diversité des intervenants.

"Le lecteur idéal n'a pas d'âge"
Citation Akli Tadjer écrivain



Moment lecture



Chaque mercredi matin, les enfants pourront partager un moment de lecture. Pauline, l'animatrice de la médiathèque se fera un plaisir de lire des histoires adaptées aux enfants.

Les mercredis

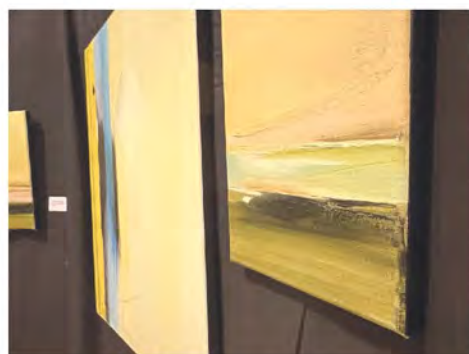
- ♦ de 9h15 à 10h15 pour les enfants de 0 à 3ans
- ♦ de 10h30 à 11h30 pour les enfants de 3 à 6 ans



Médiathèque
09 67 28 28 12
75 Rue de la Garenne, 30730 Fons
mediatheque@mairiedefons.fr

Respect des mesures sanitaires en vigueur
Chaque enfant doit être accompagné par un adulte

LE RENDEZ-VOUS DES ARTISTES



Les artistes et le public étaient au rendez vous !

Pour sa 8^{ème} édition, le rendez vous des artistes a offert un beau programme.

Pour la première fois, l'équipe d'organisation avait choisi de mettre à l'honneur une artiste en particulier : Sylvette DAUCHET ...

C'est le vendredi 18 mars en fin d'après midi qu'a eu lieu le vernissage. Madame le maire a chaudement félicité les artistes pour leur travail et leur savoir faire. Elle a également remercié le comité culture de la commune pour l'organisation de cette manifestation.

Les artistes présents ont pu proposer une variété d'œuvre confectionnées suivant différentes techniques. Aquarelle, peinture à l'huile, acrylique, chinoise ou au sable et certains en combinent plusieurs. Des sculpteurs et, céramistes étaient également présents.

Un peu plus tôt dans l'après midi, une classe de CM1 était venue admirer l'exposition et se sont vu proposer des ateliers. Ils ont pu découvrir la peinture au sable, l'aquarelle, l'utilisation des pigments et la calligraphie. Tous se sont investis et ont été très intéressés par ce qui leur était proposé. Ils se sont pris au jeu et ont à leur tour confectionné quelques œuvres qui ont été par la suite exposées au mur du grand foyer. La relève est assurée !

Ce n'est pas moins de 13 artistes que Didier DEBERGUE bénévole et chef d'orchestre de cette manifestation a réussi à mobiliser. Et il ne compte pas s'arrêter là puisqu'il souhaite que cette manifestation soit reconduite l'année prochaine avec encore plus d'artistes. Merci à lui pour son investissement et pour ces trois jours d'exposition qui ont permis à chacun de se régaler les yeux.

A l'année prochaine.



CLUB DES AINÉS DE FONTS "LES BOULIDOUS"

Le Club des Aînés de Fons est à nouveau ouvert, après des mois d'incertitude dû à la pandémie du coronavirus qui nous l'espérons nous laissera quelques répit pour longtemps.

Comme chaque année, lors de votre nouvelle carte d'adhérent, nous vous remettons le planning de l'année. Nous sommes à votre disposition le jeudi après-midi (salle des Associations, 93 avenue de la Cabasse) pour vous remettre votre carte et recevoir s'ils le désirent les nouveaux adhérents.

Voici les manifestations prévues pour le premier semestre 2022 :

- ◆ 14h00 / 18h00 : mardi, scrable, belote, tarot
- ◆ 14h00 / 17h00 : jeudi leçon informatique

Concours de belotte inter-villages

- ◆ 2ème mercredi Souvignargues
- ◆ 3ème mercredi Fons
- ◆ 4ème mercredi Montpezat

Samedi 2 avril : Repas de printemps (ouvert à tous)
Samedi 14 mai : Repas du Club (réservé aux adhérents)
30 mai et 3 juin : Voyage en Espagne (ouvert à tous)
Samedi 25 juin : Paëlla (ouvert à tous)

Je vous signale que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra après le remboursement de la croisière (annulée pour cause de Covid).

Le club fermera pour les vacances d'été : le mercredi 29 juin après la paëlla et reprendra le mardi 6 septembre.

Nous souhaitons que ce début d'année nous soit favorable et sans encombre (COVID) afin de passer de bonnes journées comme par le passé. Nous espérons tous retrouver notre complicité et notre amitié au cours de ces rencontres et raccorder le fil, coupé par ces derniers événements.

Je vous souhaite de bonnes retrouvailles avec le soutien de mon équipe.
A bientôt.

Yvo CHARINET
Le président

LIVRAISON DE GALETTE PAR LES ÉLUS



Le 15 janvier devait avoir lieu un moment festif pour les aînés autour de la galette des rois. Comme on le présentait, la situation sanitaire est venue bouleverser ce programme. Mais pas question d'annuler ce temps dédié aux 65 ans et +.

L'équipe municipale a décidé de reprendre la formule de l'année passée et de se rendre chez chaque personne concernée pour lui porter la galette et présenter ses vœux.

Après avoir confectionné chaque sachet, c'est par groupe de deux qu'ils ont sillonné le village, à pied ou en voiture mais toujours avec le sourire.

Moment agréable et attendu par certains qui ont apprécié d'avoir des visiteurs. Sans parler des gourmands qui se sont régalez. Une bonne part de royaume et une autre à la frangipane, confectionnées par la boulangerie « la fonsoise », qui, on le sait, sont succulentes ! Une petite mandarine avec un chocolat et un jus de fruits de producteurs locaux complétaient bien ce sachet gourmand.

Rendez vous l'année prochaine !



SOCIÉTÉ DE CHASSE DE FONTS - LES AMIS DU GRAND PADES

La saison de chasse 2021/2022 se termine, pour le petit gibier dans l'ensemble celle-ci a été bien meilleure que l'année dernière suite au confinement dû au covid19.

Pour le Grand Gibier (sanglier) tous les mercredis les battues sont organisées sur la commune de Fons (Devès et Grande Garrigues), celle-ci ont permis de prélever 40 sangliers sur notre territoire, l'ensemble des battues effectuées sur le massif des Leins (le samedi et dimanche) en collaboration avec la société de chasse St Hubert de Matalas (Montmirat Moulézan) porte le nombre à 140 sangliers prélevés.

A ce sujet nos deux sociétés ont subi des incendies sur les lieux de rassemblement, le premier au mois de juillet au RDV de Moulézan le local de chasse est parti en fumée, puis en décembre à Fons c'est le mazel d'OSTALIER qui a subi le même sort (intérieur calciné, toiture effondrée) sachant que celui-ci est privé, et que la famille OSTALIER prêtait gracieusement ce joli mazel aux chasseurs pour s'abriter.

En ce qui concerne les miradors une dizaine ont été endommagés soit, renversés, sciés ou démontés ! Il n'est pas sans rappeler que les miradors sont érigés pour plus de sécurité, ils permettent aux chasseurs postés une meilleure vue et d'effectuer des tirs fichants.

Pour tous les préjudices subis les 2 sociétés ont déposé plainte auprès de la Gendarmerie.



Il est bon de rappeler que la société de chasse et les chasseurs paient de lourdes contributions (taxe de territoire, timbre grand gibier) dues aux dégâts des sangliers sur les cultures, et que celles-ci sont faites pour indemniser les agriculteurs.

Il faut savoir que si la société de chasse ne pouvait plus faire face à ces frais, elle pourrait engendrer sa dissolution.

Dans ce cas, c'est la commune qui serait tenue de faire face à ces financements pour ce qui concerne les terrains communaux, si la régulation du cheptel des sangliers n'est pas suffisante. Pour ce qui concerne les terrains privés ce serait aux propriétaires de faire le nécessaire pour réguler les sangliers ou payer les dégâts.

La société de chasse contribue à l'entretien des garrigues avec environ 20 km de passage qui sont effectués régulièrement par une entreprise de broyage forestier, bien sûr au frais de la société.

Du 1er juin au 14 Août la chasse au sanglier à l'affuts peut être pratiquée toute la semaine le matin 1h avant le lever du soleil et le soir 1h après le coucher du soleil (réglementation de la fédération de chasse) a la demande des agriculteurs des battues aux sangliers ponctuelles (en journée) peuvent être organisées en plaine si des dégâts sur les cultures sont constatés afin de protéger celle-ci.

La seule solution aujourd'hui pour réguler la population et la prolifération des sangliers repose sur la pratique de la chasse. Par leur action et la pression exercée sur l'espèce, les chasseurs participent à la protection des cultures ainsi que la diminution des accidents sur les routes.

Sur le prochain Fontsenade la société de chasse de Fons fera paraître le calendrier et un tableau de la saison de chasse 2022/2023 avec les différentes dates d'ouverture et de fermeture.

Le bureau



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

1) Conseil municipal du 9 décembre 2021

- Le 17 décembre 2020, le conseil avait voté le retrait des pôles : communication, enfance/jeunesse, propreté, sport, vie locale du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque en mettant une réserve sur les pôles Enfance/Jeunesse et Vie locale.

La commande politique visant à faire des économies a été respectée par la structure. Cela implique de rester membre du syndicat mixte au titre des compétences « enfance/jeunesse » et « vie locale ».

Maryse GIANNACCINI regrette que Les Francas ne soient plus animateurs.

- Autoriser Madame le maire à signer tout document de demande de subvention au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) au titre du remplacement de l'équipement des lanternes sur l'éclairage public en vue de favoriser les économies d'énergie :

Seront remplacées les lampes énergivores par des dispositifs à LED. Sont concernées avenue Antonin, Avenue de la Cabasse, Chemin du Puits de la Rue, Place Alphonse Daudet, Rue des Métiers, Rue Frédéric Mistral et Rue Saint Saturnin.

- Redevances d'occupation du domaine public 2021

Pour l'implantation de réseaux sur le domaine public communal, une redevance est due par les opérateurs Orange pour la somme de 899€, Enedis pour 215 € et GRDF pour 1066, 80 euros.

- Modification du régime indemnitaire des élus :

La loi permet aux conseillers municipaux disposant d'une délégation du maire de pouvoir bénéficier d'indemnités de fonctions.

Une conseillère municipale Madame Stéphanie PICARD doit être rajoutée dans la liste des bénéficiaires au regard de la délégation de fonctions qui lui a été accordée.

L'enveloppe globale reste inchangée.

Le montant de cette indemnité de conseillère municipale déléguée est donc pris sur l'indemnité du maire qui est diminuée.

- Questions diverses :

Maryse GIANNACCINI annonce qu'aucune question n'a été déposée dans les 48 heures précédant le Conseil municipal, mais qu'elle a des informations à donner aux conseillers municipaux :

1/ Le Noël des enfants se fera selon la même formule qu'en 2020 avec un panier goûter local.

2/ L'accueil des nouveaux fonsois du 17 décembre sera reporté en janvier 2022. Les vœux du 9 janvier sont maintenus avec un apéro-déjeunatoire.

3/ En raison de la sortie du pôle communication du syndicat mixte, le nouveau site de la Mairie sera opérationnel le 4 .01.22

Ce site permettra de travailler plus rapidement : après accord pour recevoir les notifications, une seule connexion suffit pour avoir les informations sur tous les réseaux. Ensuite, les associations comme les entreprises pourront faire modifier les informations après validation par la Mairie. Les fichiers pourront être tenus à jour.

Ce site vient remplacer celui géré par le pôle communication du syndicat mixte. Il restera les deux panneaux d'information.

Christian BIARNES fait remarquer que sur la route ils sont difficiles à lire.

Maryse GIANNACCINI indique qu'il reste à régler la question de la propriété avant de les retirer.

Julien PAYET demande à qui la commune s'est adressée pour faire ce site internet.

Nicolas PERRIN, conseiller municipal délégué, répond qu'il



s'agit d'une société gardoise, appelée « Place du Village » et ajoute que les boutons sont assez visibles et s'adaptent à la taille de l'écran. Cela permet d'y avoir accès sur les applications et supports mobiles, puis d'avoir des alertes sur la météo, les coupures d'eau, ou autre.

Maryse GIANNACCINI indique que de cette manière plus de fonsois auront accès aux informations.

Nicolas PERRIN donne pour information que chez les 15/75 ans, presque tout le monde dispose d'un téléphone mobile compatible. De plus, sur le site géré par le syndicat mixte, tout est bloqué et compliqué à faire évoluer. Par exemple, il n'est pas possible de modifier la charte graphique.

Sur ce sujet, Mme le maire conclut que ce site sera d'apparence plus convivial et bien plus pratique. La commune n'a pas pris toutes les options, mais ce sera à voir à l'avenir s'il sera utile de les prendre.

Gilbert CASAS, adjoint au maire, demande la parole pour informer le Conseil municipal que le Conseil syndical du Syndicat Mixte du Bois des Leins où il siège s'est majoritairement prononcé contre le projet éolien. La Commune de Fons s'était également positionnée contre. Il revient à Mme la Préfète du Gard de soumettre le projet à enquête publique ou non.

Mme GIANNACCINI et Mr Gilbert CASAS rappellent qu'à cet effet une pétition va être mise à la disposition des habitants.

Mme GIANNACCINI indique que le jour de l'inauguration de la Mairie, certains élus ont abordé le sujet avec Mme la Préfète du Gard. Il faut maintenant faire circuler cette pétition pour se faire entendre.

- Mr Éric MARY, adjoint au maire, informe le Conseil municipal que pour le marché mensuel du dimanche un compteur électrique est installé à la place du groupe électrogène qui était utilisé jusqu'à présent.

Mr Julien PAYET demande s'il en est de même au « city stade ». Mr Eric MARY lui répond que ce n'est pas le cas.

2) Conseil municipal du 17 février 2022

- Fixer à titre définitif le lieu des réunions du Conseil municipal dans la Salle du Conseil de la Mairie :

Depuis le 6 septembre 2017, le Conseil municipal avait fixé le lieu de ses réunions dans le Grand Foyer. En principe, le Conseil municipal délibère à la Mairie de la Commune.

Les travaux de restructuration de la Mairie étant achevés, et la Salle du Conseil étant parfaitement fonctionnelle, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à titre définitif le lieu des réunions du Conseil municipal dans la « Salle du Conseil » située à l'étage de la Mairie.

- Autoriser Mme le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget principal 2022 :

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

L'exécutif de la Commune peut être autorisé par le Conseil municipal à régler les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'exercice précédent. Cela permet à la Commune de fonctionner pendant tout le premier trimestre 2022.

- Désignation des représentants de la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges créée entre la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et la Commune de Fons-Outre-Gardon :

La CLETC est une commission qui est constituée lorsqu'une communauté d'agglomération est créée ou se transforme. La Commune de Fons doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant. Ainsi sont désignés à l'unanimité du Conseil municipal, Mr Gilbert CASAS (titulaire) et Mme Carine PEYDRO (suppléante).

- Pour la rue de Cambis : Renforcement basse tension issu du Poste Allier et Dissimulation de l'éclairage public :
Le Conseil municipal prend acte du projet de travaux et de son évaluation et approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet.

- Convention-cadre de fonctionnement du service fiscalité commun à Nîmes Métropole et la Commune de Fons :
Cette convention porte sur la mutualisation du service fiscalité de Nîmes Métropole.

La convention porte sur :

- Le contrôle de la fiscalisation des piscines non déclarées ;

- La détection d'anomalies dans le calcul des valeurs locatives ;

- Le suivi des permis de construire et des achèvements de travaux pour leur prise en compte par les services fiscaux.

Cette mise à jour des services fiscaux n'entraînera pas de redressement sur les années antérieures pour les contribuables.

- Gestion de l'entretien des fossés et des bassins de rétention – Avenant n°1 à la convention de réalisation de prestations de services entre Nîmes Métropole et la Commune de Fons :

Une convention de prestations de services a été conclue le 19 octobre 2017.

Afin d'intégrer l'ajout de deux nouveaux bassins (Pont de la Reine et Marcelin Albert) et de tenir compte de la diminution de la longueur des fossés rues du Prieur et de la Garenne, la Commune doit conclure un avenant à cette convention. Le remboursement dont bénéficie la Commune de Fons de la part de Nîmes Métropole passera de 6891,05€ à 7096,01€.

- Questions diverses :

Maryse GIANNACCINI annonce qu'aucune question n'a été déposée dans les 48 heures précédant le Conseil municipal, mais qu'elle propose aux adjoints d'exposer les dossiers en cours.

Maryse GIANNACCINI indique que toutes les subventions dues à la Commune n'ont pas encore été versées dans le cadre du réaménagement de la Mairie, et que cela sera évoqué lors d'un point sur le budget fin mars.

- Gilbert CASAS aborde le sujet de la téléphonie et rappelle qu'un contrat est signé avec Orange depuis 2013, et ayant fait depuis cette date l'objet d'une reconduction tacite. Ce contrat de location de matériel et d'entretien n'étant plus adapté aux besoins de la Commune, une consultation des entreprises est lancée pour une nouvelle installation téléphonique. La collectivité est engagée jusqu'en juillet 2022, et une demande de résiliation a d'ores et déjà été envoyée en LRAR au prestataire.

Concernant le parc informatique, le contrat en cours couvre actuellement 4 postes mais la Commune a de nouveaux besoins en PC. Le matériel qui a été récupéré pose des problèmes de sécurité et de sauvegarde. Des entreprises ont été invitées à remettre une offre pour le renouvellement du parc informatique.

Mme le maire précise que le budget consacré à la téléphonie restera identique pour du matériel renouvelé.

Gilbert CASAS précise que le contrat de prestation informatique sera d'un coût plus élevé que celui en cours mais il permettra à la commune d'être mieux équipée en ordinateurs et en sécurité informatique

Mme le maire indique que la Commune est très attentive à la dépense. Elle ajoute que le bon numéro de téléphone pour contacter la Médiathèque est le « 09 » et pas le « 04 ».

- Romain BIALES évoque la réunion du conseil municipal des enfants (CMJ) le mardi précédent.

Une journée multisport « Mini Olympiades » sera organisée à partir de début juin.

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'aire de jeux, Romain BIALES indique que le CMJ pourrait choisir un jeu, et voir un fournisseur afin d'élaborer un budget. Les enfants ont déjà vu les plans et ont été intéressés par cette présentation.

Suite au vote du CMJ, un travail sur un « accueil jeune ». Celui-ci s'inscrit dans la continuité de notre projet jeunesse.

- Romain BIALES annonce qu'une association a été créée pour l'organisation du Fonstrail.

Nicolas PERRIN prépare les statuts de l'association pour lui permettre de rechercher des financements.

Mme le maire précise que cette association pourra obtenir des subventions et avoir des sponsors. Pour Mme le maire, l'année 2022 est une année de projets qui se poursuivent, et surtout de réajustement des outils et des ressources.

Romain BIALES indique qu'il compte sur les bénévoles du Fonstrail et annonce aux élus que la date sera reportée du 25 mai au 10 juin 2022. Il aura lieu le vendredi soir et qu'il y aura toujours la course des enfants avant le départ des nocturnes.

- Carine PEYDRO souhaite informer l'assemblée du premier anniversaire du marché communal le 1er mai. A cette occasion, des animations sont prévues pour rejoindre le marché, avec les commerçants, où des « foodtrucks » seront présents. Ce sera à déterminer lors de la prochaine réunion du 28 février.

Au prochain marché, un réparateur de vélos sera présent.

- Julien PAYET demande à partager un message qu'il a reçu de Monsieur Christian BIARNES indiquant qu'il avait un rendez-vous médical au même moment et qu'il n'a pas pu imprimer de procuration.

Mme le maire en prend note, et espère que cela ne soit pas grave pour la santé de Mr BIARNES.



ÉTAT CIVIL

TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS !



Lyssio, Ezekiel, Anton SERAMOUR

Fils de Mike SERAMOUR et Carole FAUVELLE est né le 13 janvier 2022



Romane, Laurie, Célia MACCIO

Fille de Florian MACCIO et de Sarah VIREBAYRE est née le 14 janvier 2022



Chloé, Esméralda, Evelyne OBERY VILLARET

Fille de Jean-Philippe OBERY et de Mélanie VILLARET est née le 4 février 2022

IDÉE DE LECTURE



TANANARIVE,

bande dessinée d'aventure

écrit par Mark Eacersall et illustré par Sylvain Vallée.

Amédée est un notaire casanier à la retraite qui n'a pas quitté son département en 30 ans et qui boit depuis plusieurs années les histoires d'aventures de son ami et voisin Joseph.

Quand ce dernier décède subitement, Amédée se met en quête de retrouver de potentiels héritiers quitte à traverser de long en large la France pour fouiller dans le passé de son ami allant de surprises en surprises en découvrant la vérité sur Joseph.

Tananarive est un road trip à la fois tragique et comique mais touchant et plein de poésie, avec des dessins aux traits justes et expressifs mettant en scène le rythme et l'atmosphère du récit et rend les personnages vivants et attachants. Le scénario simple mais efficace à la quête de réponses et de soi-même nous parle de l'amitié, du deuil, du mensonge et du rêve.



FAIRE PARAÎTRE VOS ARTICLES

Si vous souhaitez faire part d'une manifestation ou partager une information dans le Fontsenade,

vous pouvez rédiger et adresser un article à l'équipe en charge du fontsenade avant le 16 juin pour une parution début juillet.

N'oubliez pas d'y joindre une photo (2 Mo minimum)

fontsenade@mairiedefons.fr

ATTENTION TOUS NE POURRONT PAS ETRE PUBLIÉS

LES SERVICES PUBLICS

POMPIERS

Tél. 18 - Tél. mobile. 112

GENDARMERIE

Tél. 04 66 81 10 33

POLICE INTERCOMMUNALE

Tél. 06 72 36 91 32

MAIRIE / POSTE / ACCUEIL DU PUBLIC

Tél. 04 66 81 11 95

Mail. mairie.fons.outr.gardon@wanadoo.fr

Site. www.mairiedefons.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi :
08h00 - 12h30 / 16h00 - 18h30

Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire - S.I.R.S

Tél. 04 66 74 41 70

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h-12h

Syndicat Intercommunal des Écoles Maternelles - S.I.E.M

Tél. 04 66 81 10 53

Horaires d'ouverture :

Lundi : 08h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Mardi : 08h00 - 12h00 / 15h00 - 17h30
Jeudi : 08h00 - 12h00 / 14h30 - 17h00
Vendredi : 08h00 - 12h00

MEDIATHEQUE

Tél. 09 67 28 28 12

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi : 16h30-19h,
Mercredi : 9h30-12h / 14h-19h,
Vendredi : 16h-19h

SYNDICAT LEINS GARDONNENQUE

Tél. 04 66 63 00 80

Fax. 04 66 63 94 79

Mail. contact@leinsgardonnenque.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h
Vendredi de 8h à 12h

Eau de Nîmes Métropole (Eau potable)

Tél. 09 69 36 61 02

SAUR (Assainissement)

478, Av. Maurice Privat. 30600 VAUVERT

Tél. (Dépannage) 04 30 62 10 08

Infirmières Libérales

Karine MONNIER

06 23 11 34 65

Véronique BROSSETTE

06 12 11 16 72

Place du 11 novembre

30730 Fons

Laurence FERRER

06 99 90 41 07

233 Rue de cambis

30730 FONTS

COMMERCES

(LOCAUX COMMERCIAUX)

BAR PMU JEUX , Bar de l'Avenir

Tél. 04 66 63 20 07

Horaires d'ouverture :

Tous les jours dès 6h30

Boulangerie La Fonsoise

Tél. 04 66 81 13 96

Horaires d'ouverture :

du Mardi au Samedi : 6h30-12h30 / 16h30-19h30

Dimanche : 6h30-13h. Fermée le Lundi

Épicerie Votre Marché

Tél. 04 66 37 92 14

Horaires d'ouverture :

Lundi 8h30-12h30 / 16h-19h.

Mardi à Samedi : 8h-12h30 / 16h-19h.

Dimanche : 8h30-12h15 Fermée le jeudi

SALON DE COIFFURE MÉTAMORPHOSE

04 66 81 19 62, sur RDV

Horaires d'ouverture :

du Mercredi au Samedi: 9h-18h30 non stop

CAVE COOPÉRATIVE DE FONTS, L'ORÉE DES LENS

Tél. 04 66 81 11 01

Mail. oree.des.lens@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

du Mardi au Samedi : 9h-12h / 14h-18h

TABAC, PRESSE, LOTO, GUY

Tél. 04 66 81 18 84

Horaires d'ouverture :

Tous les jours : 6h30-12h30 / 16h-19h30,
sauf Jeudi et Dimanche après-midis

RESTAURATION / FOOD-TRUCK

Blym's (Tacos / Burger / Kebab)

Tél. 07 50 48 27 12

Pizza Boub' Family (Pizzeria)

Tél. 06 29 37 50 72

Retrouvez toutes les coordonnées des autres professions sur le site Internet de la commune dans la rubrique Vie économique et sociale.

DÉCHETTERIE

du Lundi au Samedi : 8h30-12h / 13h30-17h30

(Horaires identiques été et hiver)

COLLECTE DES ORDURES	
 ORDURES MÉNAGÈRES	 TRI SÉLECTIF
Mardi & Samedi MATIN	Jeudi MATIN
Jours fériés compris (sauf exceptions)	

PROCHAINES MANIFESTATIONS

AVRIL

- Dimanche 10 avril : Élections présidentielles 1er tour
Dimanche 24 avril : Élection présidentielles 2e tour

MAI

- Dimanche 1er mai : Marché local de Fons exceptionnel de 9h à 15h
Place du 11 novembre et avenue Foch

Venez fêter les 1 an du marché,
Présence de food truck, musique et surprises pour l'occasion
- Tout le mois de mai : 4^{ème} festival photo
- Vendredi 13 mai : Vernissage du 4ème festival photo

JUIN

- Dimanche 5 juin : Marché local de 9h à 12h30
Place du 11 novembre
- Vendredi 10 juin : Fonstrail
- Dimanche 12 juin : Élections législatives
- Dimanche 19 juin : Élections législatives
- Mardi 21 juin : Fête de la musique
- du 24 juin au 26 juin : Expo NU

JUILLET

- Dimanche 3 juillet : Marché local de 9h à 12h30
Place du 11 novembre
- Mercredi 13 juillet : Repas républicain

*dates sous réserve de l'évolution de la réglementation en matière de rassemblement
ainsi que de l'évolution de l'épidémie COVID - 19*

Directeur de la publication : Stéphanie PICARD

Réalisation & Impression : SARL PLS Publicité. ZAC Carrière Vieille. 30190 Saint Chaptès